

# France: encore un MVNO ! Avec Jean-Louis Constanza

En janvier dernier, Jean-Louis Constanza, le très virulent directeur général de Tele 2 France et vice-président Europe du Sud quittait le navire après sept ans de bons et loyaux services.

L'homme avait déjà plusieurs fois défrayé la chronique en tapant très fort sur ses concurrents historiques et en dénonçant la non concurrence sur le marché des télécoms. Lors de sa démission, il indiquait vouloir découvrir d'autres horizons. Il ne sera finalement pas allé très loin. Il vient en effet d'annoncer se lancer dans le marché des opérateurs virtuels (MVNO) avec sa nouvelle société CGBC. Alors qu'il avait mis des mois à signer un accord avec un opérateur hôte lorsqu'il était chez Tele2, cette fois, les choses n'ont pas traîné puisqu'un partenariat est d'ores et déjà signé avec Orange. « *Cet accord devrait permettre à CGBC un développement rapide dans les conditions économiques satisfaisantes* », peut-on lire dans un communiqué. Côté financement, ce futur MVNO sera soutenu notamment par AXA Private Equity. On ne connaît ni la date de lancement, ni la nature de l'offre que prépare Jean-Louis Constanza. Renouvellera-t-il le succès de Tele2 Mobile qui est le premier MVNO français ? « *Nous allons pouvoir apporter aux consommateurs français des services originaux, très innovants, et qui répondront à des besoins qu'ils ressentent de façon aiguë. Nous allons offrir des services de téléphonie liant la mobilité et l'internet que les particuliers et les entreprises attendent vraiment* », explique-t-il. « *Nous sommes convaincus que CGBC va apporter une vraie révolution au marché du mobile par ses services très différenciateurs* », affirme de son côté Laurent Grimaldi, Senior Director d'AXA Private Equity. Néanmoins, il lui faudra pas mal d'éléments différenciateurs ou une grosse dose de publicité pour émerger dans un marché qui commence à être fortement encombré. Les nouveaux MVNO: Auchan, Virgin, Coriolis, Neuf Mobile... et bientôt la Fnac ont tendance à se multiplier même si leur part de marché globale ne dépasse pas les 1%.